

# OBTENTION

## D'UN PERMIS DE CONDUIRE

Pour obtenir son permis de conduire, il faut se présenter personnellement à l'administration communale de son lieu de domicile, se munir de sa carte d'identité et le cas échéant de son permis de conduire provisoire ou ancien permis de conduire.

Délai d'obtention : maximum 5 jours ouvrables.

Coût :

- 30 € pour le permis original - 21 € pour le duplicata.
- 30 € pour un renouvellement.